



MONTANT INDEMNITE DOMMAGES ET INTERETS

Par **lala65**, le **26/01/2016** à **20:08**

Bonjour,

Après 16 ans d'ancienneté, une grossesse gémellaire suivie d'un arrêt maladie de 2 ans 1/2 après une rétrogradation de poste, j'ai été licenciée pour cause réelle et sérieuse. Suite à la rétrogradation, j'ai initiée une procédure prud'homale toujours pendante mais je voudrais en finir et négocier une indemnité. Mais je ne sais pas quel est le montant maximum que je puisse réclamer : 24 mois de salaires ?
merci par avance.

Par **P.M.**, le **26/01/2016** à **22:34**

Bonjour,

Il n'y a pas de maximum mais si vous avez engagé une action prud'homale vous avez dû chiffrer vos demandes et tout dépend si l'employeur est prêt à accepter une négociation et jusqu'à quel montant il est prêt à transiger...